

Règlement du CDI (1)

mercredi 5 octobre 2011, par [Mme Blanc, professeur d'histoire géographique](#)

Le CDI est géré par Mme Blanc, professeur documentaliste et Mme Zennaf, assistante en documentation.

Le CDI est un lieu ouvert à tous les élèves, en libre accès, pour le travail scolaire et la lecture.

LES HORAIRES

Le CDI est ouvert :

- de 8h à 17h les lundi, mardi, jeudi
 - de 8h à 16h le vendredi
 - de 9h à 16h le mercredi
-

QUELQUES REGLES POUR SURVIVRE ENSEMBLE

Pour que le CDI reste un lieu agréable et utile à tous, voici quelques règles à respecter :

- Venir au CDI avec un projet précis : travail ou lecture.
 - Parler doucement.
 - Laisser les espaces utilisés en ordre et propres.
 - Ne pas manger, boire ou utiliser vos téléphones portables pour des appels.
 - Ranger les livres utilisés à leur place car un livre mal classé est un livre perdu.
 - Replacer également à leur place les magazines.
-

LE PRET

- Vous pouvez emprunter plusieurs documents pour une durée de 3 semaines. Pensez à les ramener dans ce délai. En cas de retard, venez faire prolonger votre prêt auprès de la documentaliste.

- Les usuels (dictionnaires et manuels) sont consultables sur place.

- Attention, les manuels oubliés ne sont pas prêtés pour les cours ! Par contre, ils sont en consultation libre pour travailler au CDI.

L'ORIENTATION

La documentation sur l'orientation, les études, les métiers est mise à votre disposition et consultable sur place.